

VILLE DE COLOMIERS

Pôle Education, Loisirs éducatifs et Activités sportives

1 place Alex-Raymond, BP 30330, 31776 Colomiers Cedex

05 61 15 24 39 | 05 61 15 23 24

inscriptions.scolaires@mairie-colomiers.fr

www.ville-colomiers.fr | Portail famille

Dossiers Famille

Lundi, mercredi, jeudi : 8h30 - 17h

Mardi : 8h30 - 19h

Vendredi : 8h30 - 14h

Uniquement pour les familles :

• Dont les enfants **ne sont pas** scolarisés dans une **école publique** et qui n'utilisent que les Centres de LOISIRS Mercredis et Vacances.

➤ **MISE à JOUR** de votre dossier et de l'inscription au Centres de Loisirs via votre compte du **PORTAIL FAMILLE** du **1^{er} au 31 mai 2024 dernier délai de rigueur**

➤ **ETAPE 1 :**

- a. Faire la mise à jour des coordonnées de votre dossier (téléphone, mail, information de la fiche sanitaire/vaccins/Allergies/Recommandation.....) **et remplir la fiche sanitaire sur l'écran de l'enfant né en 2021.**
Pensez à faire la mise à jour du droit l'image pour chaque enfant.
- b. Dans votre rubrique : « Mes documents dématérialisés » Compléter la fiche interactive « Centre de loisirs 24-25 » et l'enregistrer pour la joindre dans l'étape finale.
- c. Préparer les documents obligatoires (justificatif d'adresse et autres en fonction de la situation + la fiche interactive « Centre de loisirs 24-25)

➤ **ETAPE 2 =**

- 1) **Dans l'onglet INSCRIPTION** sélectionner l'activité « Actualisation Dossier » et joindre les documents obligatoires / ACTION A EFFECTUER que sur le 1^{er} enfant
- 2) Si besoin en fonction de votre situation : joindre le certificat d'hébergement disponible dans les Documents dématérialisés ou jugement du tribunal dans le cas des parents séparés.
- 3) Une fois votre dossier validé par nos services vous recevrez une confirmation automatique dans votre boîte @.
- 4) **A partir du 8 juillet, si vous en avez besoin,** vous pourrez effectuer **pour chaque enfant concerné :**
 - 1 - Les Inscriptions à l'activité – choisir l'activité souhaitée.
 - 2 - Les réservations sur le planning pour les Mercredis de l'année et les vacances d'Automne.

